



# UNION DES PRATICIENS DE LA FISCALITE (U.P.F.)

Fondée le 5 septembre 1975  
Entérinement Conseil d'Etat Moniteur Belge 1975, acte 606

Bruxelles, le 30 Août 2016

Bonjour,

Le conseil de direction de l'UPF a le plaisir de vous inviter à la conférence organisée le 20/09/2016 à 18h00.  
Numéro d'agrégation de l'IEC : B0300/2013-01. Numéro d'agrégation IPCF : 67412.

## **Lieu**

Ramada Brussels Woluwe  
avenue des Pleiades 67 1200 Woluwe St Lambert  
www.ramadabruusselswoluwe.be Tel: +32.2.775.31.80 Fax: +32.2.775.31.89  
Parking disponible en sous-sol en arrivant par Gulledele et le Clos du Lynx.  
DATE LIMITE D'INSCRIPTION: le vendredi 16 septembre 2016 à 12H00.

## **Sujet**

### **Le point sur les droits de succession et d'enregistrement dans les trois régions.**

Plusieurs réformes sont intervenues récemment dans cette matière, notamment en matière de donations immobilières dans les trois régions. Depuis 2015, la région flamande a repris le service de l'impôt et les dispositions de droits de succession et de droits d'enregistrement ont été introduites dans le Code flamand de la fiscalité (ou VCF). On y parle d'ailleurs dorénavant d'impôt de donation. De nombreux francophones habitent en Région flamande. Ceux-ci sont donc concernés par ces nouvelles mesures qui modifient profondément la matière. La Région flamande a notamment créé son propre service de ruling et les premières décisions commencent à être publiées.

## **Orateurs**

### **Maître Renaud THONET**

Renaud Thonet est membre du Barreau de Bruxelles depuis 2005. Il a commencé sa carrière d'avocat au sein du département de droit fiscal d'un cabinet réputé de droit des affaires, où il a pratiqué toutes les branches du droit fiscal, tant en matière de conseil qu'en matière de contentieux, ou encore en matière de ruling.

En 2014, il a rejoint le cabinet Tiberghien. Il assiste régulièrement les clients de Tiberghien, entreprises et particuliers, en matière de fiscalité directe (impôts des personnes physiques et impôt des sociétés). Il a acquis également une certaine expertise dans les dossiers de planification patrimoniale et successorale.

Il est assistant en droit fiscal à l'Université Libre de Bruxelles et membre de l'International Fiscal Association.

### **Maître Alain VAN GEEL**

Alain Van Geel est associé au sein du cabinet Tiberghien. En tant qu'avocat il concentre notamment son activité sur le droit belge et international de la famille, le droit matrimonial, les testaments et donations, les droits de succession et la planification patrimoniale (droit civil belge et international). Sa pratique englobe les volets fiscaux et civils, tant en droit belge qu'international. Il est membre du comité de rédaction de la « Nieuwsbrief Notariaat ». Il enseigne également à l'UAMS (Universiteit Antwerpen Management School), à la Flanders Business School ainsi qu'à la Belgian Private Banking Association, en charge de la planification patrimoniale (en droit belge et international) et le droit international privé belge. Il est un orateur régulier de séminaires et est l'auteur de nombreux articles en matière de planification patrimoniale dans diverses revues.

Inscrivez-vous en ligne via le site de l'Union : [www.upf.be](http://www.upf.be)

## **Note**

Pour participer au repas qui suivra la conférence en compagnie des orateurs, veuillez vous inscrire via le site internet de l'Union.

**SAVE THE DATE: notre prochaine conférence:**

**le 25 octobre 2016: Fiscalité immobilière – Comment coordonner efficacement TVA et droits d'enregistrement et en éviter les pièges ?**

Dans l'espoir de vous revoir très prochainement, nous vous adressons nos plus confraternelles salutations.

Yves MOTTET,  
Président de l'UPF

Siège : Clos des Trois Couleurs, 4  
1150 Bruxelles

e.mail : [info@upf.be](mailto:info@upf.be)  
site : [www.upf.be](http://www.upf.be)

02/645.05.84 (téléphone)